



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 23 MARS 2023 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 40
absents représentés : 15
absents excusés : 3

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 23 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois du mois de mars à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 15 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Jean-Luc ASCHARD, Armelle BARBE, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Magali CAZALIS, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Bertrand DESCLAUX, Gilles DOR, Régis DUBUS, Séverine DUCAMP, Dominique DUHIEU, Florence DUPOND, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Isabelle LABEYRIE, Patrick LACLÉDÈRE, Pierre LAFFITTE, Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD.

Absents représentés :

M. Henri ARBEILLE a donné pouvoir à M. Gilles DOR, Mme Alexandrine AZPEITIA a donné pouvoir à M. Jean-François MONET, Mme Emmanuelle BRESSOUD a donné pouvoir à M. Régis DUBUS, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Isabelle LABEYRIE, Mme Géraldine CAYLA a donné pouvoir à M. Francis BETBEDER, M. Jean-Claude DAULOUÈDE a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST, M. Mathieu DIRIBERRY a donné pouvoir à Mme Séverine DUCAMP, Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN a donné pouvoir à M. Christophe VIGNAUD, M. Olivier GOYENECHE a donné pouvoir à M. Jérôme PETITJEAN, M. Eric LAHILLADE est suppléé par Mme Sandrine PETITGRAND, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Isabelle MAINPIN a donné pouvoir à M. Serge VIAROUGE, Mme Carine QUINOT a donné pouvoir à M. Régis GELEZ.

Absents excusés : Messieurs Lionel CAMBLANNE, Olivier PEANNE, Mickaël WALLYN.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine PETITGRAND.

OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE PÔLE CULINAIRE

Rapporteur : Monsieur le Président

Conformément à l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.



Toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier, avant même l'adoption du compte de gestion et du compte administratif. Ainsi, l'organe délibérant peut, au titre de l'exercice clos N-1, procéder à la reprise anticipée des résultats de cet exercice.

Lors du vote du compte administratif, avant le 30 juin 2023, les résultats seront définitivement arrêtés et le conseil communautaire devra, si les résultats définitifs font apparaître une différence avec les montants repris par anticipation, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire.

La reprise des résultats de l'exercice 2022 par anticipation est destinée à la couverture des besoins de financement du budget primitif 2023.

Afin de satisfaire aux exigences de la nomenclature M57, cette reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public, accompagnée d'un tableau des résultats de l'exécution du budget 2022 visé par le comptable public et de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Il est proposé l'affectation anticipée du résultat ci-dessous pour le budget annexe « Pôle Culinaire » :

Informations préalables :

Solde d'exécution d'investissement 2022	+ 947 504,87
Solde Restes à réaliser au 31/12/2022	- 913 731,11
Capacité de financement section d'investissement	+ 33 773,76

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement :

Résultat de fonctionnement 2022	204 155,07
→ Report en fonctionnement (R002)	204 155,07
→ Affectation au R1068 - recette investissement	0,00

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 et R. 2311-12 ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'exercice 2022 et la possibilité de les reporter, par anticipation, sur le budget primitif 2022 pour couvrir des besoins de financement ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'approuver les tableaux des résultats de l'exécution du budget annexe « Pôle Culinaire »,
- de reporter, par anticipation, les résultats 2022 sur le budget primitif 2023 tels que décrits sur les tableaux annexés à la présente,
- de s'engager, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2023, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et avant la fin de l'exercice,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

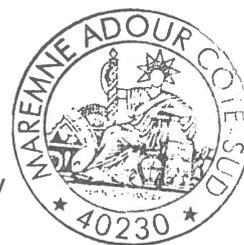
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 23 mars 2023

Le président,

Pierre Froustey



Publié le 30 mars 2023

**RESTES A REALISER 2022****BUDGET POLE CULINAIRE****DEPENSES**

Super-opération Opération		PAS DE SUPER OPERATION PAS D OPERATION		
	Nature	BP 2022	Réalisé 2022	RAR 2022
	1641 EMPRUNTS EN EUROS	110 000,00	107 264,69	0,00
Total	Total Opération PAS D OPERATION	110 000,00	107 264,69	0,00
Total	Total Super-opération PAS DE SUPER OPERATION	110 000,00	107 264,69	0,00

Super-opération Opération		2126014 1200	POLE CULINAIRE CONSTRUCTION NOUVEAU	
	Nature	BP 2022	Réalisé 2022	RAR 2022
	2313 CONSTRUCTIONS	1 437 564,41	559 107,14	878 457,27
Total 1200	Total Opération CONSTRUCTION NOUVEAU POLE CULINAIRE	1 437 564,41	559 107,14	878 457,27

Super-opération Opération		2126014 976	POLE CULINAIRE POLE CULINAIRE	
	Nature	BP 2022	Réalisé 2022	RAR 2022
	2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	39 350,00	12 340,00	21 290,00
	2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	92 650,00	85 851,34	6 783,84
	2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	7 050,00	3 754,50	0,00
	2313 CONSTRUCTIONS	147 200,00	0,00	7 200,00
Total 976	Total Opération POLE CULINAIRE	286 250,00	101 945,84	35 273,84
Total 2126014	Total Super-opération POLE CULINAIRE	1 723 814,41	661 052,98	913 731,11

	TOTAL DEPENSES	1 833 814,41	768 317,67	913 731,11
--	-----------------------	---------------------	-------------------	-------------------



RECETTES

Super-opération Opération	Nature	BP 2022	Réalisé 2022	RAR 2022
	001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	805 865,97	805 865,97	0,00
	021 VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	111 741,41	0,00	0,00
	10222 F.C.T.V.A.	56 207,03	66 548,77	0,00
	28051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	0,00	1 312,50	0,00
	28135 INSTALLATIONS GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS	0,00	1 078,76	0,00
	28138 AUTRES CONSTRUCTIONS	260 000,00	86 284,81	0,00
	28158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	0,00	7 408,74	0,00
	28183 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL D'INFORMATIQUE	0,00	3 850,21	0,00
	28188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	99 440,78	0,00
Total	Total Opération	1 233 814,41	1 071 790,54	0,00
	PAS D OPERATION			
Total	Total Super-opération PAS DE SUPER OPERATION	1 233 814,41	1 071 790,54	0,00

Super-opération Opération	Nature	BP 2022	Réalisé 2022	RAR 2022
	13151 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT GFP DE RATTACHEMENT	600 000,00	0,00	0,00
	2313 CONSTRUCTIONS	0,00	42 965,92	0,00
Total 1200	Total Opération CONSTRUCTION NOUVEAU POLE CULINAIRE	600 000,00	42 965,92	0,00
Total 2126014	Total Super-opération POLE CULINAIRE	600 000,00	42 965,92	0,00
TOTAL RECETTES		1 833 814,41	1 114 756,46	0,00

Fait à Saint Vincent de Tyrosse le 10/01/2023

Le vice Président



Jean Claude Daulouede



RESULTATS BUDGETAIRES PREVISIONNELS DE L'EXERCICE 2022

POLE CULINAIRE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires	1 833 814,41	5 929 254,61	7 763 069,02
Recettes	1 714 756,46	5 849 624,76	7 564 381,22
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	1 833 814,41	5 929 254,61	7 763 069,02
Dépenses	767 251,59	5 645 469,69	6 412 721,28
RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2022	947 504,87	204 155,07	1 151 659,94

	Résultat prévisionnel 2022	Résultat restes à réaliser	Résultats prévisionnels globaux 2022
INVESTISSEMENT	947 504,87	-	33 773,76
FONCTIONNEMENT	204 155,07	-	204 155,07
RESULTAT	1 151 659,94	-	237 928,83

*Certifié conforme au compte de gestion 2022.
le comptable public
[Signature]
Cécile RIVIÈRE*

Résultats budgétaires de l'exercice

60003 - POLE CULINAIRE - CC MACS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 833 814,41	5 929 254,61	7 763 069,02
Titres de recette émis (b)	908 935,49	5 940 947,52	6 849 883,01
Réductions de titres (c)	45,00	354 344,17	354 389,17
Recettes nettes (d = b - c)	908 890,49	5 586 603,35	6 495 493,84
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 833 814,41	5 929 254,61	7 763 069,02
Mandats émis (f)	858 414,54	5 914 283,15	6 772 697,69
Annulations de mandats (g)	91 162,95	268 813,46	359 976,41
Depenses nettes (h = f - g)	767 251,59	5 645 469,69	6 412 721,28
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	141 638,90		82 772,56
(h - d) Déficit		58 866,34	

*Certifié conforme au compte
de gestion local.*
 le Comptable public,
Jouffé
 Isabelle RIVIÈRE